



Rapport d'orientation budgétaire pour le budget 2018

Sommaire

1. PREAMBULE.....	3
2. ENVIRONNEMENT MACRO-ÉCONOMIQUE	4
3. PROJET DE LOI DE PROGRAMMATION DES FINANCES PUBLIQUES 2018-2022 - PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2017 (AVEC DES APPLICATIONS POUR NOTRE COMMUNE)	5
4. LES FINANCES DE LA COMMUNE	7
5. ANALYSE 2017	8
6. PERSPECTIVES 2018	10
7. BUDGETS ANNEXES.....	13

1. PREAMBULE

Depuis la loi du 6 février 1992, les communes de plus de 3500 habitants doivent obligatoirement organiser un débat dans les deux mois qui précèdent l'adoption du budget primitif en application de l'article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Rapport d'Orientation Budgétaires permet d'informer et d'être une base de discussion pour les élus sur la situation économique de la commune et sur les orientations budgétaires envisagées.

Le Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) ne revêt pas de caractère décisionnel mais fait l'objet d'une délibération prenant acte de sa tenue.

La loi N°2015-991 du 07 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe), crée par son article 107, de nouvelles dispositions relatives à la transparence et à la responsabilité financières des collectivités territoriales. Le président de l'exécutif territorial doit présenter à son organe délibérant un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que la structure et la gestion de la dette. Ce rapport doit également être transmis au président de l'EPCI dont la commune est membre.

Depuis 2016, une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles doit être annexée au budget et au compte administratif.

Les documents doivent, dans un délai de 15 jours suivant la tenue du DOB, être mis à la disposition du public à la Mairie et le public doit être avisé de cette mise à disposition (site internet, publication,...). Ensuite, ces documents de présentation doivent également être mis en ligne sur le site Internet de la collectivité après l'adoption par l'organe délibérant.

2. ENVIRONNEMENT MACRO-ÉCONOMIQUE

Zone Euro (19 pays - 340 Mhab - PIB cumulé 11 886 Mds€)

Croissance économique (Données IPCH - Indice des prix à la consommation harmonisée)

La croissance en zone euro se consolide à environ 2,2% en glissement annuel, tous les pays de la zone euro profitent de l'amélioration conjoncturelle avec une croissance positive trimestrielle entre 0,3% (Portugal) et 1.5% (Pays Bas). Ce chiffre devrait être légèrement plus faible en 2018 et 2019, mais en hausse, néanmoins, par rapport aux prévisions de début 2017. L'accélération des créations d'emplois, la consommation qui en découle et l'investissement des entreprises devraient être les principaux moteurs de la croissance. Le taux de chômage devrait continuer à baisser en 2018 et 2019.

Il faut néanmoins tenir compte d'événements intérieurs et extérieurs (élections en Catalogne fin 2017, élections législatives en Italie en 2018) ainsi que les effets du Brexit et les incertitudes de la politique des Etats Unis.

L'inflation poursuit sa remontée progressive et devrait être confirmée à 1,5% en 2017, portée par la hausse du cours du pétrole (demande mondiale en hausse et resserrement de l'offre). Cette inflation, inférieure au taux souhaité par la BCE (2%), devrait baisser légèrement en 2018 pour remonter tout aussi légèrement en 2019. La BCE continuera sa politique d'achats d'obligations non-financières mais, de début 2018 à septembre 2018 et plus si nécessaire, elle réduira ses achats mensuels de moitié à 30Mds€. Les taux directeurs demeureront à leur niveau actuel jusqu'au 2^e trimestre 2018.

France

L'Insee a relevé en décembre l'estimation du taux de croissance national 2017 à 1,9%, cette valeur devrait au minimum se maintenir en 2018. Elle est essentiellement ressentie sur les services marchands, transports et sur l'hébergement-restauration, qui bénéficient du retour des touristes étrangers dans l'Hexagone. L'activité bâtiment, devrait, en revanche, légèrement ralentir. Le secteur p^âtir, avec quelques mois de retard, du tassement des ventes de logements neufs.

Dans l'ensemble, les tensions sur l'appareil de production et l'accélération de la demande intérieure et extérieure devraient continuer à soutenir les efforts d'investissement. Déjà en hausse de 4,4 % en 2017, ils pourraient ainsi progresser de 3,7 % au premier semestre 2018.

L'emploi ne bénéficie pas de cette embellie, Outre-mer compris, sur le troisième trimestre 2017, le taux de chômage au sens du BIT (Bureau International du Travail) atteint 9,7%, soit 0,2 point de plus qu'au second trimestre. Ceci est dû, entre autres, à la suppression de la prime temporaire d'embauche accordée aux PME fin juin 2017 et surtout à la réduction des emplois aidés. L'Insee pense qu'une compensation aura lieu par des embauches dans le secteur public, notamment auprès des collectivités locales. [Baisse envisagée en 2018](#)

L'inflation poursuit sa remontée en 2017 pour atteindre 1% ; en 2018, elle pourrait atteindre jusqu'à 1,6%. Mais le pouvoir d'achat des Français risque de p^âtir, en début d'année, de l'augmentation de la contribution sociale généralisée (CSG) et du durcissement de la fiscalité sur les produits pétroliers. La baisse des cotisations salariales et la suppression partielle de la taxe d'habitation (nous y reviendrons), n'interviendront qu'au second semestre 2018 et pas pour tous les ménages.

Les Français devraient, par anticipation, puiser dans leurs économies, l'épargne jouant le rôle d'amortisseur. Le taux d'épargne passerait ainsi de 14,4 % au troisième trimestre 2017 à 13,9 % au deuxième trimestre 2018. Une

prudence qui se répercutera sur la consommation plus modérée en début d'année.

En une année, le taux de change euro/dollar est passé de 1,05 dollar pour un euro à 1,20, ce qui est défavorable aux exportations vers les zones ou les marchés sont en dollars. Même avec la reprise des échanges internationaux, la production française peine à répondre à la demande extérieure creusant le déficit commercial. Dans le secteur du crédit aux particuliers et aux entreprises, les conditions demeurent toujours favorables.

3. PROJET DE LOI DE PROGRAMMATION DES FINANCES PUBLIQUES 2018-2022 - PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2017 (AVEC DES APPLICATIONS POUR NOTRE COMMUNE)

Deux mesures majeures font partie du PLPFP dont la deuxième, surtout, qui aura des conséquences pour notre commune :

- remplacement des mesures de réduction de la DGF pratiquées ces dernières années par un pilotage pluri annuel des finances locales. L'objectif est que la majorité du désendettement public soit porté par les collectivités à hauteur de 13Mds € sur la durée du quinquennat pour faire baisser la dette de celles-ci de 8,6% du PIB actuellement à 5.4%. Pour atteindre cet objectif, les collectivités locales les plus importantes devront réduire leur dépenses de fonctionnement de 1.1% de PIB sur l'ensemble du quinquennat. Une nouvelle règle prudentielle met en place à partir de 2019 un suivi spécifique du ratio d'endettement des collectivités les plus importantes.

En même temps, sur le quinquennat, 10 milliards d'euros devraient être investis en direction des collectivités territoriales sous forme de contrats articulés sur quatre priorités : la transition écologique, les compétences et l'emploi, l'innovation et la compétitivité et la construction d'un état numérique.

- suppression de la taxe d'habitation d'ici 2020 pour 80% des redevables avec la compensation intégrale des dégrèvements par l'Etat; les taux respectifs des trois années 2018, 2019 et 2020 sont de 30 %, 65 % et 100 %.

Les conditions de ressources : revenu fiscal de référence < 27 000 € pour une personne seule et < 43 000 € pour un couple (+ 6 000 € par ½ part supplémentaire).

L'Etat prendra en charge l'intégralité des dégrèvements sur la base des taux et abattements en vigueur en 2017. Les communes ne bénéficieront plus du dynamisme des bases, la compensation s'établissant sur les bases 2017. A terme, le Gouvernement prévoit une refonte globale de la fiscalité locale.

Objectif annuel

Cette année, l'objectif d'évolution de la dépense publique locale (ODEDEL) - objectif, à caractère indicatif, institué par le PLPFP pour 2018 est fixé pour les communes à 1,1% (1,3 en 2017) pour les dépenses de fonctionnement.

Dotations

La dotation globale de fonctionnement pour le bloc communal est basée sur plusieurs composantes selon la taille et le type de la commune. Pour notre commune, cette dotation comprend la dotation forfaitaire, la dotation de solidarité rurale et la dotation nationale de péréquation. La DGF ne devrait pas bouger pour les prochaines années.

Soutien à l'investissement

La dotation de soutien à l'investissement public local : 665M€.

Priorités :

- rénovation thermique et transition énergétique
- développement des énergies renouvelables
- développement d'infrastructure en faveur de la mobilité
- construction de logements
- développement du numérique et de la téléphonie mobile
- rénovation des bâtiments scolaires
- réalisation d'équipements publics rendus nécessaires par l'accroissement de population.

A noter que la réserve parlementaire a été supprimée à l'été 2017. Le texte issu de l'Assemblée nationale prévoit de réaffecter les crédits de la réserve parlementaire (en partie) entre les territoires ruraux (50 millions d'euros) et les associations (30 millions d'euros).

Péréquation

Le fonds de péréquation intercommunal et communal sera maintenu au même niveau pour les prochaines années, l'objectif d'atteindre 2% des ressources fiscales en 2017 est abandonné. Le FPIC 2018 est validé à hauteur de 1 milliard d'Euros ; pour rappel, il participe à la redistribution des ressources des ensembles intercommunaux les plus favorisés vers les plus défavorisés. L'intégration de Valsol à notre communauté de communes a fait baissé le montant de notre contribution et au vu du reste à payer et de l'exonération précédente de ces communes entrantes, la CCL a pris en charge la totalité du nouveau montant à régler (97 K€).

Après une baisse de 8% l'année dernière, le fonds départemental de péréquation de la taxe professionnelle baissera d'environ 17% au niveau national, les fonds qui nous sont alloués dans ce cadre sont de l'ordre de 140 000€.

Fiscalité

Bases locatives

Le projet de Loi de Finances n'évoque pas de revalorisation des bases locatives qui devraient donc rester stables pour les différentes taxes locales.

FCTVA

Depuis 2016, le bénéfice du Fonds de Compensation de la Taxe à la Valeur Ajoutée qui s'appliquait aux dépenses d'investissement est élargi aux dépenses d'entretien des bâtiments publics et de la voirie donc des dépenses de fonctionnement, pour rappel le taux de remboursement est de 16,404%.

Le remboursement du FCTVA devrait être automatisé et donc revenir plus rapidement à terme; pour information, nous avons reçu le FCTVA au titre de 2016 le 8/01/2018 ; les sommes perçues en 2017 sur la base des dépenses de 2016 : en fonctionnement 18 000€ et 89 600€ en investissement.

4. LES FINANCES DE LA COMMUNE

Etat de la dette

La commune est très peu endettée (127€/h) par rapport à la moyenne de sa strate (816€/h en 2015), ce n'est pas par volonté de ne pas investir, c'est que, comme de nombreuses communes, nos capacités de remboursement limitent la taille de nos investissements. Le prêt concernant les travaux de restructuration de la Mairie souscrit en décembre 2008 sera à rembourser jusqu'en 2023, nous avons commencé en 2016 le remboursement de 10 000€ par an correspondant à l'emprunt à 0% auprès de la CAF pour financer la construction du bâtiment périscolaire Berry. Le montant total annuel de remboursement pour 2018 est donc de 118 507€. Nous solliciterons un prêt CAF pour le bâtiment périscolaire Madeleine (accordé à hauteur de 90 000€) et pour les 2 projets (services techniques en cours de réalisation et projet Madeleine en étude), selon le coût effectif des travaux et le montant des subventions obtenues, la contractualisation d'un emprunt sera nécessaire.

Emprunt	Taux	Durée	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Mairie --> 2023	4,48% CE	15 ans									
Intérêts		Mobilisé	29605	25722	21 840	17 957	14 074	10 191	6 309	2 426	
Capital	1,3 M€	>déc 2008	86 667	86 667	86 667	86 667	86 667	86 667	86 667	86 667	
Péri scolaire Berry --> 2023	0% CAF	8 ans									
Capital	85 707	>jan 2015	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000	5 707
Montant du rembt annuel			126 272	122 389	118 507	114 624	110 741	106 858	102 976	94 800	

Capital restant du

Mairie		
01/12/2016		606 666
01/12/2017		519 999
Berry		
01/01/2017		65 707
Total 2017		585 706

Nb habitants	4600	
Dettes / h		127

Emprunt à envisager pour réaliser les 2 investissements (taux d'intérêt estimé 3%)					
Montant			400 000	500 000	600 000
Échéance annuelle		10 ans	46 900	58 600	70 300
		15 ans	33 500	41 800	50 200

Fiscalité locale

Les taux d'imposition restent inchangés, pour rappel leur montant est de:

- taxe d'habitation : 14,68%
- taxe foncière sur les propriétés bâties : 25,82%
- taxe foncière sur les propriétés non bâties : 57,17%.

Prospective sur l'exonération de la TH à partir du document élaboré par le Sénat :

Libellé commune	Nombre de nouveaux exonérés	Montant du dégrèvement en 2020	Nombre actuel d'exonérés et de non exonérés ayant une TH nulle	Nombre total de foyers TH dans la commune	Ratio Nombre de nouveaux exonérés / Nombre total de foyers TH dans la commune (%)	Ratio Nombre total d'exonérés et TH nulle / Nombre de foyer TH dans la commune
JARGEAU	1299	674784	249	1898	68,44	81,56

-pour Jargeau près de 82% des foyers seraient exonérés en 2020;

Dans la CCL, seul St Denis de l'Hôtel a un ratio nb total d'exonérés et TH nulle / nombre de foyers TH dans la commune supérieur au nôtre (84%).

Pour information le montant perçu de taxe d'habitation à Jargeau est 764 381€ en 2016, sur cette base, nous devrions percevoir environ 577 000€ et l'Etat nous compenser la différence en 2018.

5. ANALYSE 2017

Présentation des budgets

Pour la première année, nos présentations budgétaires sont un peu modifiées.

Les dépenses reportées en restes à réaliser correspondaient à l'ensemble des crédits prévus sur les projets validés. En 2018, les restes à réaliser correspondront uniquement aux montants qui ont été engagés (pour lesquels l'engagement comptable a été réalisé)

Cela ne change rien pour certains programmes en cours, mais certains autres projets devront être remis comme projets initiaux et/ou les montants non encore engagés devront être réinscrits.

Exemple : Les services techniques :

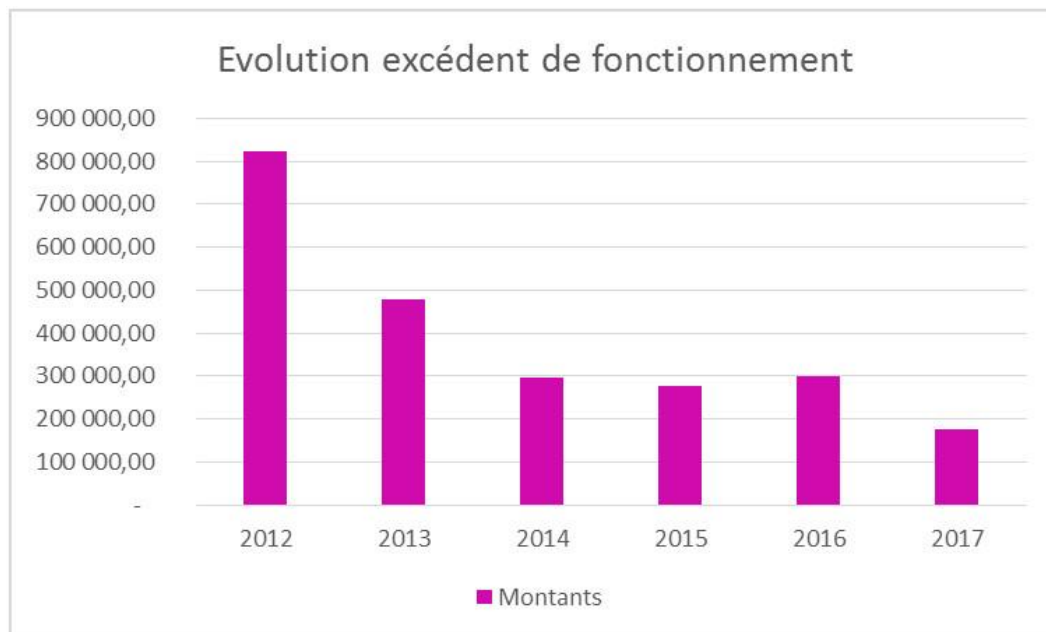
PROJETS	Réalisés 2017	RAR 2017-2018	BP 2018 (report d'enveloppe)	BP 2018 (crédits supplémentaires)	Total Crédits opérations
Services techniques	80 000,00	420 000,00	405 000,00		905 000,00

Fonctionnement

Au vu des chiffres du CA au 19 janvier, à valider en regard du Compte de Gestion :

L'année 2017 fait état d'un résultat de fonctionnement en baisse. Il s'établit à 174 648€ (298 000€ en 2016)

Graphique de l'évolution de l'excédent de fonctionnement depuis 2012 :



L'année dernière, une baisse des dépenses réelles de fonctionnement était constatée, il apparaît cette année une hausse de 3% par rapport à 2016.

Pour les chapitres les plus importants:

- les charges de personnel augmentent de plus de 3% (GVT, RISEEP, salaires de personnels contractuels en remplacement des contrats aidés)
- les charges à caractère général reviennent au niveau de 2015; sur certains postes, les fluctuations à la baisse puis à la hausse, correspondent à des décalages de facturation en fin d'année.
- les charges de gestion courante diminuent, l'arrêt de la subvention de l'OTI permet 36 000€ d'économies cette année, il faut voir ce qu'il adviendra de la répartition de la charge globale de l'Office de Tourisme et par conséquent de l'attribution de compensation versée par la CCL.

Les recettes de fonctionnement sont stables exceptée la vente validée de la maison Faubourg Berry.

Investissement

Près de 900 000€ d'investissement cette année : Rue du Cimetière, Chaufferie Madeleine, reprise des tombes, périscolaire maternelle, piste cyclable rue Octave Piédon. Les restes à réaliser sont importants : nouveaux services techniques, périscolaire Madeleine, travaux de l'Adap.

6. PERSPECTIVES 2018

Fonctionnement

Dépenses de personnel

Les mesures catégorielles (avancement de grade, avancement d'échelon, promotion interne, reclassement indiciaire) entraîneront une dépense de personnel un peu supérieure à 10 000€.

Suite à l'augmentation de la CSG de 1,7 point et à la suppression en parallèle de la contribution de solidarité de 1% qui ne compense que partiellement le résultat sur les salaires, les employeurs publics devront payer une indemnité différentielle pour compenser les pertes de rémunération de l'agent.

Nous payons pour la 2ème année, les indemnités chômage d'une personne ayant suivi son mari; pour la même personne des indemnités maternité sont également à prévoir.

Mouvements de personnel et informations RH

Le remplacement de la DGS actuelle, Mme Stéphanie Lhuillery par M. Bertrand Sauvage qui vient de la Métropole d'Orléans se déroulera sans rupture dans la continuité du service.

Le déménagement des ST courant 2018 entrainera un éloignement des personnels afférents du Centre ville et leurs besoins de déplacements, il y aura également une augmentation des heures de nettoyage des bâtiments.

Selon l'organisation des rythmes scolaires choisie (en cours de concertation avec les parents d'élève et les enseignants), il est à prévoir des incidences sur les personnels (internes et externes) affectés aux activités périscolaires et récréatives mais également sur les possibles aides de l'Etat ou de la CAF

La réintroduction du jour de carence et les évolutions attendues sur les emplois d'avenir sont également des éléments nouveaux qui auront des incidences sur le chapitre "Charges de personnel".

Investissement

Point d'avancement des 2 investissements majeurs

1-Construction d'un bâtiment périscolaire à l'école Madeleine, ce bâtiment avait un coût initial estimé de 1,07 million d'€ TTC. A la suite des réunions du groupe de travail, ont été intégrés à ce projet les nécessaires travaux d'accessibilité '(Adap) de l'école Madeleine (estimés à 120 000€) et l'intégration d'un préau et la gestion des entrées de l'école.

Le montant du projet a ainsi évolué vers un montant à la hausse qui ne peut en l'état pas être supporté par la ville. Il a été demandé à l'architecte de revoir ses propositions pour arriver à une enveloppe proche de celle prévue initialement.

Budget initial de ce projet:

DEPENSES HT		RECETTES HT	
Travaux	735000	CAF (10%)	89320
Maîtrise d'œuvre	88200	DETR (30%)	267960
Frais annexes	50000	Pays (20%)	178640
Mobiliers informatique	20000	Département Appel à projet	80000
		Réserve parlementaire	20000
		A financer	435920
TOTAL HT	893200	TOTAL SUBV.	635920

TVA	178640		
TOTAL TTC	1071840		

Ce bâtiment pourra accueillir les activités périscolaires, le bureau de direction, les éléments informatiques et/ou la bibliothèque ainsi que les élèves pendant les temps intermédiaires en cas d'intempéries. Les avantages seraient d'éviter des déplacements en car et de réduire les périodes où les enfants sont plus difficiles à encadrer.

2-Extension et aménagement des futurs locaux des services techniques:

Budget de ce projet:

DEPENSES HT		RECETTES HT	
Travaux	553 100,00		
Maîtrise d'œuvre	60 000,00	DETR (20%)	135 640,00
Box intérieur + électricité	65 000,00	Département (appel à projet)	44 175,00
Elevateur occas.	20 000,00		
Rack de stockage	30 000,00	A financer	723 905,00
frais annexes	25 000,00		
TOTAL HT	753 100,00	TOTAL SUBV.	179 815,00
TVA	150 620,00		
TOTAL TTC	903 720,00		

Ce projet est en cours, il est à noter que par rapport au projet initial de déplacement, le fonctionnement des liaisons informatiques et téléphoniques nécessite une prise en compte plus importante. Selon les propositions qui seront faites rapidement et leur coût, ce pourrait être une opportunité pour une modernisation des moyens de communication entre les différents services de la commune.

Autres projets

Depuis le lancement de l'Agenda d'accessibilité programmé, seules les études ont été réalisées et ceci à hauteur de 15 000€. Nous avons programmé environ 150 000€ par an pour cet agenda, il se trouve que sur 2016 seul 93 000 € ont été reportés en RAR; 15 000€ ont été réglés pour les études, les reports ou "reports d'enveloppe" de l'ordre de 135 000€ sont à réinscrire; 150 000€ seront également à inscrire pour 2018 en sachant qu'il faudra peut-être abonder ce dernier montant pour compenser l'insuffisance de report en 2016.

Rappel programme 2017 :

-bibliothèque, camping, Chanterie, Halle, local de Carnaval, local d'Action sciences, maison des Associations, salles Berry, local du secours catholique, "ancienne trésorerie", wc publics, gymnases Chérelle et Paradis.

Programme 2018 :

- Les montants de L'Adap pour les Ecoles Berry et Maternelle sont en reports d'enveloppe.
- Continuation de l'adaptation des éclairages publics avec le but de réduire les consommations d'énergie.
- La détermination et la priorisation sur les autres investissements (Salle St Etienne, Rue du Château d'Eau, bibliothèque, salle Mozart...) est encore à faire et sera déterminée par les possibilités restantes de financement découlant des 2 projets majeurs.

Opérations sur le patrimoine municipal

La vente du bâtiment Berry s'est réalisée en 2017. Une offre d'achat concrète a été validée pour le Bâtiment rue de l'Écho, l'acheteuse a des difficultés pour finaliser l'obtention de son prêt retardant la signature de l'opération. Le terrain disponible rue du Civet a également reçu une offre d'achat concrète par un riverain, la transaction est en cours.

7. BUDGETS ANNEXES

Budget eau:

Vote du Conseil municipal du 23 novembre 2017

Le coût du m³ d'eau assainie est aujourd'hui de 4,11 € TTC pour une facture de 120m³.

Pour faciliter la facturation 2018, et éviter la facturation avec un prorata temporis et 2 tarifs, il a été proposé de maintenir les tarifs de l'eau et d'assainissement ainsi que le coût des abonnements jusqu'au 31 août 2018.

Les tarifs annexes : branchements, visites de contrôle... ont évolués quant à eux de 5 %.

En 2017, les dépenses de fonctionnement sont stables par rapport à une année normale (sans régularisation de redevance comme 2016).

En 2018:

- Fonctionnement sensiblement identique à 2017 : nous prévoyons 110 000€ d'achat d'eau au SEVAMOL. Le prix du m³ acheté reste inchangé.
- Investissement: les compteurs de secteur sont posés, maintenant la recherche et la réparation de fuites sont au programme
- Les compteurs sont équipés pour un 1/3 de système de radio-relève et l'installation va se poursuivre, 10 000€ sont prévus
- 10 000€ également sont prévus pour la reprise de branchement ou de tampons
- Un emprunt pourrait être envisagé pour faciliter la programmation de ces équipements, le dernier emprunt ayant été soldé il y a 1 an.

Budget assainissement:

Station d'épuration

Budget

Coût des travaux : 4 262 555€ HT

Coût total : 4 795 000€ HT soit 5 750 000€ TTC

Rappel des subventions:

Subventions

<u>Agence de l'eau Loire-Bretagne</u>	1 900 000 €
<u>Le Département du Loiret</u>	730 000 €
<u>Préfecture de la région Centre - Val de Loire et du Loiret</u>	100 000 €

Les ouvrages de génie civil pour la station et les 2 bassins de rétention/restitution sont terminés, les réseaux de transfert sont en cours de finition. Il reste à mettre en place les matériels nécessaires au fonctionnement complet.

Les éléments de surveillance de la station étaient compris dans le budget, mais l'agence de l'eau demande des systèmes d'auto-surveillance sur les bassins. La mise en service aura lieu dans le courant de l'année 2018, nous aurons donc à payer le solde des travaux et en attendant le retour du FCTVA, nous aurons à couvrir le différentiel envisagé entre dépenses et recettes - environ 300 000€- par un emprunt à très court terme ou une ligne de trésorerie.

Frais de personnel

Chaque année, la maîtrise d'œuvre (études, suivi de chantiers...) exercée par les services techniques est rémunérée sur le budget de la ville par un pourcentage sur le montant des travaux réalisés dans l'année. En 2017, pour le compte administratif, plus de 2 millions ont été dépensés pour les travaux de la station, le montant de ces travaux de la STEP sera donc exclu du calcul de ce poste de recettes. En 2018, la même disposition sera reproduite au vu du solde à régler.

Autres investissements

Une étude est actuellement en cours pour voir comment aménager le terrain des Crosses afin de servir de zone de dispersion en cas d'inondation.

Etat de la dette

L'emprunt à court terme souscrit pour la STEP s'est terminé en août 2017. Il ne reste donc que l'emprunt de 1 168 505€ sur 15 ans jusqu'en 2028. Les échéances annuelles en capital sont de 78000€ et le montant des intérêts dégressifs est de 27 812 € pour 2018, soit un total de 105 812€.

Emprunt	Taux	Durée	2 017	2 018	2 019	2 020
Court terme --> 2017	550 000 1,93% CE					
Intérêts		Mobilisé	1 006			
Capital	549 175	5 ans > aout 2013	91 667			
Long terme -->2028	1 170 000 3,39% CE					
Intérêts		Mobilisé	30 493	27 812	25 131	22 512
Capital	1 168 505	15 ans > aout 2028	78 000	78 000	78 000	78 000
Montant rembt annuel			201 166	105 812	103 131	100 512

Capital restant du	Long terme
08/2017	1 248 000
08/2018	832 000

Dette/ h	2017	2018
	4 600	
	271	
	181	